

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2020



**DÉCRET N°2000-404 DU 11 MAI 2000 – MATE
ARTICLE L.2224-5 DU CGCT**

SICTOM DES COMBRAILLES

19, Grand Rue

63700 Montaigut en Combraille

Tél : 04.73.85.95.74

Mail : sictomdescombrailles@orange.fr

Site internet : ww.sictom-des-combrailles.fr

Présidente : Claire LEMPEREUR

CONTEXTES	3
I.1. Présentation : coopération intercommunale.....	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets	5
I.3. Modalités d'exploitation du service	5
I.4. Les marchés de fournitures.....	6
I.5. La gestion des déchèteries.....	6
I.6. Emplois.....	7
II. INDICATEURS TECHNIQUES	8
II.1. Collecte des déchets ménagers.....	8
II.1.1. Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements.....	8
II.1.1.a. Présentation.....	8
II.1.1.b. Modalités.....	9
II.1.1.c. Fréquence de collecte.....	9
II.1.1.d. Tournée de collecte.....	9
II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	10
II.1.2. Collecte en apport volontaire.....	10
II.1.2.a. Présentation.....	10
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	11
II.1.3. Collecte en déchèterie.....	13
II.1.3.a. Présentation.....	13
II.1.3.b. Horaires d'ouvertures.....	13
II.1.3.c. Conditions d'accès.....	13
II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages).....	14
II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)	14
II.1.4. Gravats.....	16
II.1.5. Collecte des D.A.S.R.I.....	16
II.1.5.a. Présentation.....	16
II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes).....	16
II.1.6. Collecte des encombrants dans les communes.....	16
II.1.7. Collecte de l'amiante lié.....	16
II.2. Le transfert et le transport.....	17
II.2.1. Le transfert.....	17
II.2.2. Le transport.....	17
II.3. Le traitement.....	18
II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA.....	18
II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux	19
II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.....	19
II.3.3. La valorisation biologique.....	19
II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines.....	19
II.3.3.b Quantités traitées (en tonne).....	20
II.3.4. Les déchets des déchetteries.....	21

II.3.5. Le centre de tri.....	22
II.3.5.a. Localisation des repreneurs.....	22
II.3.5.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonne).....	22
III. BILAN.....	23
IV. INDICATEURS FINANCIERS.....	24
IV.1. Modalités de financement du service.....	24
IV.1.1. Contribution des usagers particuliers.....	24
IV.1.2. Autres recettes.....	24
IV.2. Indicateurs financiers du service.....	25
IV.2.1. Dépenses de fonctionnement.....	25
IV.2.2. Recettes de fonctionnement.....	25
V. LES CHIFFRES CLES.....	28
V.1. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en kg/hab).....	28
V.2. Quantités collectées en déchetterie (en kg/hab).....	30
V.3. Quantités totales (en kg/hab).....	31
V.4. Quantité de DMA collectés de 2010 à 2020 sur une base 100.....	32
VI. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.....	33
VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité.....	33
V.1.1. Prévention à la production de déchets.....	33
VI.1.2. Protection de l'air.....	36
VI.1.3. Protection de l'eau.....	36
VI.1.4. Protection des paysages.....	36
VI.2. Informations (communication) et surveillance.....	36

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2020.

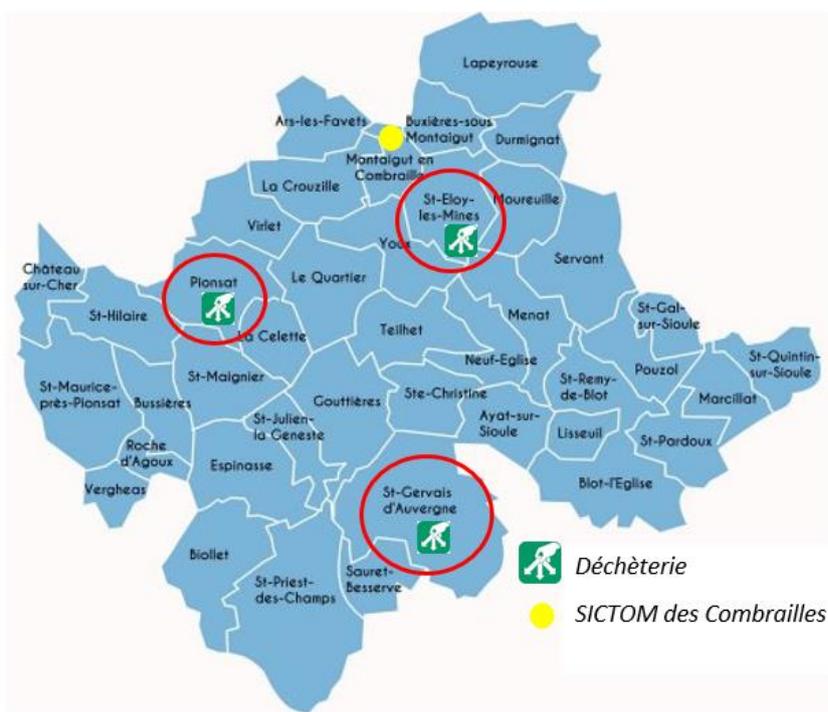
I.1 Présentation : Coopération Intercommunale

Le SICTOM des Combrailles est un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. Il regroupe 41 communes adhérentes, celles-ci faisant partie de deux Communautés de Communes : Pays de St Eloy et Combrailles, Sioule et Morge et compte 17 625 habitants (population municipale au 01/01/2021).

La Communauté de Communes du Pays de St Eloy (regroupe les communes de Ars les Favets, Ayat sur Sioule, Biollet, Bussièrès près Pionsat, Buxières sous Montaigut, Château sur Cher, Durmignat, Espinasse, Gouttières, la Cellette, la Crouzille, Lapeyrouse, le Quartier, Menat, Montaigut, Moureuille, Neuf Eglise, Pionsat, Roche d'Agoux, Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Hilaire près Pionsat, Saint Julien la Geneste, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat, Saint Priest des Champs, Sainte Christine, Sauret Besserve, Servant, Teilhet, Vergheas, Virlet, Youx).

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge (regroupe les communes de Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Pouzol, Saint Gal sur Sioule, Saint Pardoux, Saint Quintin sur Sioule, Saint Remy de Blot).

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables en porte à porte et à l'aide de bacs de regroupement ainsi que la collecte des points d'apport volontaire. Ces services sont assurés par des prestataires privés sur l'ensemble du territoire du syndicat. Le SICTOM des Combrailles gère également trois déchèteries situées à Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne et Pionsat.



POPULATIONS LEGALES (INSEE 2021)

	Pop. Municipale au 01/01/2021
BLOT L'EGLISE	439
LISSEUIL	124
MARCILLAT	289
POUZOL	273
SAINT GAL SUR SIOULE	140
SAINT PARDOUX	399
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	383
SAINT REMY DE BLOT	234
Total Combrailles, Sioule et Morge	2 281
ARS LES FAVETS	223
AYAT SUR SIOULE	142
BIOLLET	325
BUSSIERES PRES PIONSAT	91
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	237
CHATEAU SUR CHER	71
DURMIGNAT	210
ESPINASSE	293
GOUTTIERES	333
LA CELLETTE	168
LA CROUZILLE	262
LAPEYROUSE	537
LE QUARTIER	215
MENAT	544
MONTAIGUT	986
MOUREUILLE	372
NEUF EGLISE	294
PIONSAT	1 075
ROCHE D'AGOUX	108
SAINT ELOY LES MINES	3 651
SAINT GERVAIS D'Auvergne	1 307
SAINT HILAIRE PRES PIONSAT	157
SAINT JULIEN LA GENESTE	121
SAINT MAIGNER	190
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	372
SAINT PRIEST DES CHAMPS	702
SAINTE CHRISTINE	126
SAURET BESSERVE	165
SERVANT	541
TEILHET	281
VERGHEAS	63
VIRLET	270
YOUX	912
Total Pays de Saint Eloy	15 344
TOTAL	17 625

Compétences	Compétence exercée au 31 décembre 2014		Compétence transférée		
	Depuis le...	Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence		
Collecte OMR	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Collectes sélectives	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Déchèterie	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM
Transfert			<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM

I.3 Modalités d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Prestation de service	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an. Avenant de prolongation d'un an jusqu'au 31/12/2020
Collecte sélective des emballages recyclables	Prestation de service	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an. Avenant de prolongation d'un an jusqu'au 31/12/2020
Déchèteries (haut de quai)	Régie depuis le 01/01/2016			
Déchèteries (Bas de quai)	Prestation de service	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an. Avenant de prolongation d'un an jusqu'au 31/12/2020
Centre de transfert	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Transport des déchets	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Collecte des Points Propres	Prestation de service	ECHALIER-PAPREC	01 / 01 / 2020	1 an R1
Collecte Points propres (Verre)	Prestation de service	ECHALIER-PAPREC	01 / 01 / 2020	1 an R1
Collecte Points propres (Huiles)	Prestation de service Groupement de commandes VALTOM	CHIMIREC	01/01/2019	1 an renouvelable trois fois un an
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM	ECHALIER-PAPREC	/	/

ECHALIER-PAPREC : Collecte des emballages recyclables sur les points d'apport volontaire (corps plats, corps creux, bi-flux, piles + verre)

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

R3 : renouvelable une fois 3 ans

1.4 Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bennes	CHAUDRONNERIE BESSON
Fourniture de bacs	ESE
Fourniture de colonnes de tri	SECAF ENVIRONNEMENT
Fourniture de sacs jaunes	GRUPE BARBIER

1.5 La gestion des déchèteries

Le SICTOM des Combrailles a repris en régie la partie haut de quai (accueil) des trois déchèteries depuis le 01/01/2016. La gestion des bas de quais (rotation des bennes) est assurée par un prestataire privé.

Lieu d'implantation	Mode de gestion	Début du contrat	Fin du contrat
St ELOY	Marché (SUEZ RV CENTRE EST)	01/01/2016	31/12/2020
St GERVAIS	Marché (SUEZ RV CENTRE EST)	01/01/2016	31/12/2020
PIONSAT	Marché (SUEZ RV CENTRE EST)	01/01/2016	31/12/2020

A titre d'information les repreneurs sont les suivants :

HR PREFECTURE

063-256301128-20210707-29_2021BIS-DE
Reçu le 06/09/2021

Points propres:
(garanties de reprise /
Contrat Citéo)

Papier carton	ECHALIER
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	PAPREC
Acier	SUEZ
Aluminium	SUEZ

I.6. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte (OMR et sélective)

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	8 titulaires + 7 intérimaires

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie :

	Nombre total d'agents
Agents du SICTOM	3 titulaires + 2 remplaçants

I. INDICATEURS TECHNIQUES

063-256301128-20210707-29_2021BIS-DE
Reçu le 06/09/2021

II.1 La collecte des déchets ménagers

II.1.1 La collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements

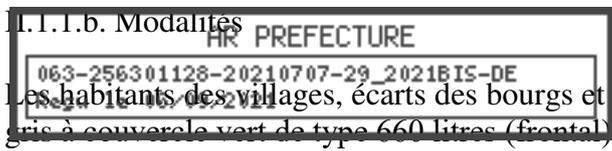
II.1.1.a. Présentation.

La collecte traditionnelle en porte à porte et/ou bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat.

Les ordures ménagères résiduelles sont conduites au pôle multi-filières de VERNEA (63).

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société ECHALIER- PAPREC à CLERMONT-FERRAND.

<u>La collecte sélective</u>	<u>Les ordures ménagères</u>
<p>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• les journaux, magazines, revues, publicités etc.• les papiers et cartons d'emballages,• les bouteilles et flacons en plastique,• les briques alimentaires,• les emballages métalliques en acier et en aluminium	<p>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre</p> <ul style="list-style-type: none">• les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, etc.• les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.• les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc. <p>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</p>



Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.

Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

II.1.1.c Fréquence de collecte

Elle se déroule les matins sans variation de fréquences sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	Bourg ST ELOY LES MINES (2 fois par semaine) ST GERVAIS D'AUVERGNE MONTAIGUT PIONSAT
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages

La collecte sélective (6 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY LES MINES (Bourg)
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT / MONTAIGUT

II.1.1.d. Tournées de collecte

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des ordures ménagères résiduelles : **114 262 Kms**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du verre jusqu'aux installations de regroupement du verre : **11 000 kms (moyenne arrondie)**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des matériaux secs et de transfert jusqu'aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : **3 654 kms (moyenne arrondie)**



II.1.1.c Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2019	2020	Evolution
Ordures Ménagères	4 243,57 t (239,41 kg/hab.)	4 338,42 t (246,15 kg/hab.)	+ 2.23 %
Collecte Sélective	232,34 t (13,10 kg/hab.)	234,80 t (13,32 kg/hab.)	+ 1.05 %

II.1.2. La collecte en apport volontaire

II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par l'établissement ECHALIER- PAPREC.

71 points propres sont répartis sur le territoire du syndicat. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 113 emplacements.

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange (les bidons présents à l'intérieur des colonnes doivent être rapportés en déchèterie). Le pompage et l'enlèvement sont assurés par CHIMIREC (dans le cadre du groupement de commande du VALTOM).

Les conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

I.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

HR PREFECTURE

063-256301128-20210707-29_2021BIS-DE
 Reçu le 06/09/2021

Matériaux collectés	Nombre de points	2019	2020	Evolution
Verre	113	570,05 t (32,16 kg/hab.)	565.57 (32.08 kg/hab.)	- 0.78 %
Papier-carton	50	223,9 t (12,63 kg/hab.)	211.52 t (12.00 kg/hab.)	- 5.52 %
Bouteille plastique	47	74,36 t (4,19 kg/hab.)	74.08 t (4.20 kg/hab.)	- 0.37 %
BI-FLUX	20	20,81 t (1,17 kg/hab.)	40.60 t (2.3 kg/hab.)	+ 95.09 %
Huile de vidange	40	7,56 t (0,42 kg/hab.)	13.32 t (0.75 kg/hab.)	+ 76.19 %
TOTAL		896,68 t	905.09 t	+ 0.93 %

(*) 1000 L = 0.9 T

Depuis 2018, 20 colonnes « BI-FLUX » (ou multi-matériaux) ont été installées sur le territoire du syndicat pour renforcer le maillage des points d'apport volontaire. Ces colonnes complètent celles déjà présentes dédiées aux corps plats et aux corps creux.

Les colonnes « BI-FLUX » peuvent recevoir à la fois les journaux, les magazines, les papiers, les cartonnettes et les emballages tels que les bouteilles et les flacons en plastiques, les emballages métalliques et les briques alimentaires.

Population municipale 2021 - données INSEE au 1er janvier 2021

POINT DE COLECTE / COMMUNES	POPULATION	CORPS CREUX		CORPS PLATS		BI-FLUX		VERRE		RATIO GLOBAL CC/CP/BF/VERRE (en kg/hab)
		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)							
ARS LES FAVETS	223	1,455	6,52	2,985	13,39			5,500	24,66	44,57
AYATSUR SIOULE	142	1,065	7,50	2,460	17,32			3,685	25,95	50,77
BIOLLET	325	1,535	4,72	4,170	12,83			10,855	33,40	50,95
BLOT L EGLISE	439	3,650	8,31	11,210	25,54	2,825	6,44	23,995	54,66	94,94
BUSSIÈRES	91	0,795	8,74	2,215	24,34			2,935	32,25	65,33
BUXIÈRES SOUS MONTAIGUT	237	2,325	9,81	5,255	22,17			12,375	52,22	84,20
CHATEAU SUR CHER	71	0,275	3,87	1,130	15,92			4,220	59,44	79,23
DURMIGNAT	210	1,240	5,90	3,025	14,40			5,305	25,26	45,57
ESPINASSE	293	2,005	6,84	4,715	16,09			9,950	33,96	56,89
GOUTIÈRES	333	1,505	4,52	3,775	11,34			8,035	24,13	39,98
LA CELLETTE	168	0,805	4,79	2,065	12,29			3,340	19,88	36,96
LA CROUZILLE	262	0,930	3,55	2,465	9,41			5,740	21,91	34,87
LAPEYROUSE	537	2,410	4,49	7,240	13,48			17,870	33,28	51,25
LE QUARTIER	215	1,295	6,02	2,960	13,77			6,085	28,30	48,09
LISSEUIL	124	1,63	13,15	3,500	28,23			9,01	72,62	100,85
MARCILLAT	289	1,670	5,78	4,195	14,52			6,495	22,47	42,77
MENAT	544	2,760	5,07	7,220	13,27	5,280	9,71	25,575	47,01	75,06
MONTAIGUT	986	1,360	1,38	4,345	4,41			22,780	23,10	28,89
MOUREUILLE	372	1,415	3,80	3,775	10,15	2,165	5,82	8,930	24,01	37,96
NEUF EGLISE	294	1,535	5,22	3,670	12,48	1,990	6,77	11,880	40,41	64,88
PIONSAT	1 075	3,380	3,14	11,930	11,10	2,575	2,40	42,065	39,13	55,77
POUZOL	273	2,015	7,38	4,315	15,81			11,335	41,52	64,71
ROCHE D AGOUX	108	1,070	9,91	1,840	17,04			4,395	40,69	67,64
SAINT ELOY LES MINES	3 651	6,655	1,82	23,120	6,33	2,040	0,56	88,070	24,12	32,28
SAINT GAL SUR SIOULE	140	1,045	7,46	3,955	28,25	0,800	5,71	8,560	61,14	102,57
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	1 307	4,685	3,58	17,445	13,35			49,235	37,67	54,60
SAINT HILAIRE	157	0,745	4,75	3,120	19,87			6,240	39,75	64,36
SAINT JULIEN LA GENESTE	121	0,850	7,02	1,775	14,67			3,515	29,05	50,74
SAINT MAIGNIER	190	0,800	4,21	2,590	13,63			5,000	26,32	44,16
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	372	1,895	5,09	8,185	22,00	0,945	2,54	11,210	30,13	57,23
SAINT PARDOUX	399	3,415	8,56	8,955	22,44	4,340	10,88	19,515	48,91	90,79
SAINT PRIEST DES CHAMPS	702	3,555	5,06	7,690	10,95	1,390	1,98	20,030	28,53	44,55
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	383	1,180	3,08	3,575	9,33	3,950	10,31	11,580	30,23	52,96
SAINT REMY DE BLOT	234			0,735	3,14	2,640	11,28	5,40	23,06	37,48
SAINTE CHRISTINE	126	1,500	11,90	3,555	28,21			6,735	53,45	93,57
SAURET BESSERVE	165	1,375	8,33	3,895	23,61			5,875	35,61	67,55
SERVANT	541	2,585	4,78	6,705	12,39	0,655	1,21	15,990	29,56	46,73
TEILHET	281	1,195	4,25	3,140	11,17	1,115	3,97	8,495	30,23	45,66
VERGHEAS	63	0,590	9,37	1,200	19,05			5,195	82,46	110,87
VIRLET	270	1,575	5,83	2,975	11,02			8,875	32,87	49,72
YOUX	912	1,975	2,17	8,315	9,12	7,650	8,39	23,710	26,00	45,67
TOTAUX	17 625	73,745	4,18	211,390	11,99	40,360	2,29	565,575	32,09	48,27

Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2020. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée ; ils laissent apparaître un léger décalage avec les données reprises au tableau ci-dessus (différence entre les tonnages reçus en centre de tri et pas nécessairement traités en fin d'année).



Le SICTOM des Combrailles compte 3 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY LES MINES / ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT).
Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Déchèterie	Horaires d'ouverture
ST ELOY LES MINES	Lundi : 10h - 12h et 14h - 17h Mardi à vendredi : 10h – 12h et 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
ST GERVAIS D'AUVERGNE	Lundi : 9h – 12h et 14h – 18 h Mardi à vendredi : 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
PIONSAT	Lundi à jeudi : 14h – 18h Vendredi : 9h – 12h Samedi : 9h -12h et 14h -17h

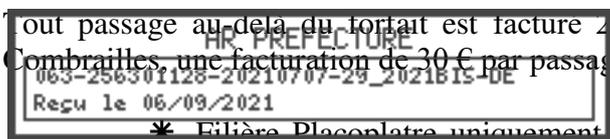
Les trois déchèteries sont fermées les dimanches et les jours fériés

II.1.3.c. Conditions d'accès

- ⇒ Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ Depuis le 1^{er} mars 2016, les dépôts de bois, encombrants et gravats sont payants pour les professionnels à hauteur de 15 €/ passage si le véhicule fait moins de 3m3 ou 30 €/ passage si le véhicule fait plus de 3m3
- ⇒ Depuis le second semestre 2017, un forfait à l'année est proposé aux entreprises que le souhaitent. Evalué au passage et non plus selon la quantité apportée (dégressivité en fonction du nombre de passages) soit :

12 passages x 22 € = 264 €
20 passages x 19 € = 380 €
50 passages x 15 € = 750 €
80 passages x 13 € = 1 040 €

Tout passage au delà du forfait est facturé 23 €. Pour les entreprises hors du territoire du SICTOM des Combrailles, une facturation de 30 € par passage est appliquée.



- * Filière Placoplatre uniquement sur ST ELOY LES MINES (payante pour les professionnels 132 €/tonne).
- * Déchets verts : (sur la plateforme de ST ELOY LES MINES – facturation des professionnels par le Valtom)

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2019			2020			Evolution
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
ST ELOY	25 705	1 429	27 134	17 118	1 257	18 375	- 32.28 %
ST GERVAIS	10 048	136	10 184	7 209	148	7 357	- 27.75 %
PIONSAT	11 766	390	12 156	6 316	644	6 960	- 42.74 %
TOTAL	47 519	1 955	49 474	30 643	2 049	32 692	- 33.92 %

On constate que la fréquentation des trois déchèteries est en très forte baisse sur l'année 2020. Ce résultat s'explique par la fermeture des déchèteries pendant deux mois (crise sanitaire COVID-19).

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

		2019 (en tonnes)	2020 (en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	297,38	215.30	- 27.60 %
	Matériaux d'exploitation	/	/	
	Bois	299,38	365.86	+ 22.20 %
	Ferrailles	283,46	267.86	- 5.50 %
	Gros cartons	113,46	95.58	- 15.75 %
	Papier	Inclus dans la collecte en PAV		
	Verre			
	Textile	71,23	58.78	- 17.47 %
	Pneus	50,78	39.00	- 23.19 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte en PAV		
	Huile alimentaire	/	/	
	Piles	2,511	3.483	+ 38.70 %
	D.E.E.E dont :			
	- Gros électroménager hors froid	63,6	58.00	- 8.80 %
	- Gros électroménager froid	36,8	34.60	- 5.97 %
	- Ecran	23,6	21.40	- 9.32 %
	- Petit appareil en mélange	54,4	56.9	- 4.59 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte en PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0,657 (657 kg)	0.367 (367 kg)	- 44.14 %
	Cartouches encre	Inclus dans les déchets toxiques		
	Gravats valorisés en ISDND	1 011,76	910.42	- 10.01 %
	Placoplatre valorisé	24,48	37.52	+ 53.26 %
	Benne Eco-Mobilier	192,54	198.42	+ 3.05 %
Caisson Réemploi	6,65	13.50	+ 103.00 %	
Déchets toxiques	70,618	64.801	- 8.23 %	
Radiographies	0,069	0.058	- 15.94 %	
Sous total	2 603,375	2 441.849	- 6.20 %	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés en ISDND	/	/	
	DIB non valorisés	/	/	
	Encombrants	1 268,86	940.06	- 25.91 %
	Amiante cimentée	16,83	6.32	- 62.44 %
	DASRI	0,232	0.268	+ 15.51 %
	Sous total	1 285,92	946.648	- 26.38 %
Total des apports		3 889,295	3 388.497	
		219,42 kg/hab.	192.25 kg/hab.	



Déchèteries : 910.42 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
910.42 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

II.1.5.a. Présentation

La collecte des D.A.S.R.I. des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans une pharmacie conventionnée (Montaigut – Menat – St Gervais d'Auvergne) où à défaut dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité. Depuis fin 2011, le syndicat a cessé de fournir les contenants aux pharmacies.

II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2019 (tonnage)	2020 (tonnage)	Evolution
Cartons de 50 litres	0,232	0.268	+ 15.51 %

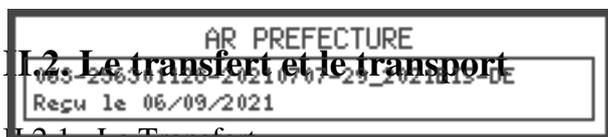
II.1.6. La collecte des encombrants dans les communes

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte des encombrants a été supprimée en 2016. Les usagers souhaitant se débarrasser de leurs encombrants peuvent se rendre en déchèterie ou bien contacter « la Remise » à St Maurice près Pionsat qui assure une prestation d'enlèvement à domicile.

II.1.7 La collecte de l'amiante lié

En collaboration avec le VALTOM, le SICTOM des Combrailles organise des journées spécialement dédiées au dépôt d'amiante des particuliers. Sur inscription uniquement, dépôt gratuit limité à 1 par an et par foyer dans la limite de 100 kg d'amiante lié.



II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le Transfert

Le SICTOM a débuté le transfert de ses ordures ménagères résiduelles au 01 janvier 2010 :

Les opérations de transfert des déchets ménagers résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
SAINT- ELOY - LES- MINES	4 340.80 t (ordures ménagères)	Oui (à partir du S2/2012)	Route
SAINT- ELOY - LES- MINES	220.20 t (collecte sélective)	Oui (à partir du S2/2012)	Route

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

II.2.2. Le Transport

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
SAINT- ELOY - LES- MINES	VERNEA (63)	SUEZ RV CENTRE EST	61 kms	4 340.80 t
SAINT- ELOY - LES- MINES	ECHALIER- PAPREC (63)	SUEZ RV CENTRE EST	60 kms	220.20 t



II.3. Le traitement

II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA

Le pôle de valorisation de déchets ménagers Vernéa, conçu pour optimiser toutes les formes de valorisation, combine fiabilité technique, modularité et respect de l'environnement autour d'une unité de valorisation biologique et d'une unité de valorisation énergétique.

Le pôle comprend :

- **Une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles**, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site permettant ainsi l'optimisation de la valorisation matière, énergétique et organique.
- **Une unité de valorisation biologique** composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
 - **Une unité de méthanisation** de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique.
 - **Une plateforme de compostage** des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- **Une unité de valorisation énergétique** d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique. L'utilisation de ce procédé permet de produire de l'énergie et de diminuer la quantité des déchets ultimes à enfouir tant au niveau du volume (90%) que de la masse (70%).
- **Une unité de stabilisation biologique**, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, complémentaire des équipements prévus par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui permet quant à elle de réduire d'environ 35% la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

76 % des déchets entrants sur le pôle Vernéa sont valorisés et permettent de produire :

- 6000 tonnes de compost
- 3700 tonnes de métaux ferreux et non-ferreux
- 102500 MWh d'électricité
- 28 500 tonnes de mâchefers (résidus d'incinération) utilisées en sous-couche routière

II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre a cessé au 31/12/2009.

La délibération n°2017/1018 du 14 décembre 2017 du VALTOM et la délibération n°57/2017 du SICTOM des Combrailles du 18 décembre 2017 ont validé le transfert de l'ISDND des Nigennes en post-exploitation au VALTOM (frais, emprunts, amortissements). Une convention de coopération liée à l'exploitation permet de poursuivre le suivi du site. Les coûts réels supportés par le SICTOM sont répercutés au VALTOM à compter de l'exercice 2018 sur la base d'un état annuel des dépenses.

II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.

Provenant du périmètre de l'EPCI

		2019	2020	Evolution
	Ordures ménagères	4 246,12	4 340.80	+ 2.22 %
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1 268,86	940.06	- 25.91 %
	Boues station d'épuration			
	Résidus d'unités de tri		81.688	
Professionnels	Déchets industriels banals			
TOTAL DECHETS TRAITÉS		5 514,98	5 362.54	- 2.76 %

II.3.3. La valorisation biologique

II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage permet de stocker puis de broyer les déchets végétaux récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les particuliers, les services municipaux, et les professionnels.

Le VALTOM gère le traitement des déchets verts (broyage) et son évacuation sur les centres de traitements appropriés. Deux fois par an, compost et broyat sont mis gratuitement à la disposition des usagers du syndicat.

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2019	2020	Evolution
Déchets verts des déchetteries	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	297,38	215.30	- 27.60 %
Déchets verts municipaux et des voiries	Saint-Eloy-les - Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	97,78	32.80	- 66.45 %
Déchets des particuliers	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	603,90	480.12	- 20.49 %
Déchets verts des professionnels	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	20,96	26.84	+ 28.05%
TOTAL DECHETS VERTS				1 020,02	755.06	-25.97 %

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Valorisation (sidérurgie)	SUEZ RV CENTRE EST	ASTRA RECYCLAGE	HYDS (03)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	LEMPY (63)
Carton	Valorisation (papeterie)	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI ECHALIER	CLERMONT FERRAND (63)
Bouteilles plastiques	Valorisation	ECHALIER- PAPREC	PAPREC	PARIS (75)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALIAPUR	LYON (69)
Piles	Traitement spécifique	ECHALIER- PAPREC	COREPILE	PARIS (75)
Huiles alimentaires	Valorisation	GAEC LASCHAMP	GAEC LASCHAMP	ST MAIGNER 63
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	SUEZ RV CENTRE EST	CSDU de St ELOY LES MINES	SAINT ELOY LES MINES (63)
Encombrants	Enfouissement	SUEZ RV CENTRE EST	VERNEA CLERMONT PUY LONG CLERMONT	CLERMONT (63)
Tubes – Néons – Ampoules	Valorisation	TRIADE ELECTRONIQUE	ECOSYSTEM	PARIS (75)
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Valorisation	VEOLIA PROPLETE L'ENVIE	ECOSYSTEM	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Boîtes DASRI	Incinération	LA BOITE A PAPIER	DASTRI	PARIS (75)
Bois traité	Valorisation (chaufferie / panneauautier)	SUEZ RV CENTRE EST	ECOVERT BOILON PONT DU CHATEAU 63	LEMPY (63)
Cartouches	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Placoplâtre	Traitement spécifique	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI ECHALIER ENVAL (63)	CLERMONT FD (63)

I.3.5. Le centre de tri

HR PREFECTURE

II.3.5.a. Localisation des repreneurs

068-256301128-20210707-28-2021BIS-DE
 Recu le 06/09/2021

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER-PAPREC	ECHALIER- PAPREC	Clermont Ferrand (63)
Briques alimentaires	ECHALIER- PAPREC	SUEZ	Lyon (69)
Bouteilles en plastique	ECHALIER- PAPREC	PAPREC	Paris (75)
Emballages en acier	ECHALIER- PAPREC	SUEZ	Lyon (69)
Emballages en aluminium	ECHALIER- PAPREC	SUEZ	Lyon (69)
Journaux – magazines	ECHALIER- PAPREC	ECHALIER- PAPREC	Clermont-Ferrand (63)
Verre	ECHALIER- PAPREC	OI Manufacturing	Verrerie St Romain le Puy (42)

II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2019	2020	Evolution
Journaux Magazines	207,07	198.904	- 3.94 %
Carton EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	129,077	163.909	+ 26.98 %
GM (Gros de Magasin)	55,07	50.003	- 9.20 %
Briques alimentaires	1,977	7.380	+ 273.29 %
Bouteilles plastique PET (Polyéthylène Téréphtalate)	42,912	34.720	- 19.09 %
Bouteilles plastique PEHD (Polyéthylène Haute Densité)	9,536	7	- 26.59 %
Emballage acier	20,451	26.620	+ 30.16 %
Emballage alu	0,242	1.240	+ 412.39 %
Refus de tri*	82,122	81.688	- 0.52 %
Total	548,457	571.464	+ 4.19 %

* Les refus de tri sont les déchets non-conformes, souillés, dangereux... récupérés après le tri industriel. Ils sont ensuite acheminés jusqu'à l'incinérateur de VERNEA.

Feuille de comptabilisation des tonnages des flux de déchets collectés

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés
OM Résiduelles	PAP	4 338 t	4 338 t	Incinération
Verre	AV	565 t	565 t	Repreneurs
Collecte Sélective	PAP	234 t	234 t	Centre de Tri
Papier / Carton	AV	211 t	211 t	Centre de Tri
Plastique	AV	74 t	74 t	Centre de Tri
Colonnes «BI-FLUX »	AV	40 t	40 t	Centre de Tri
Déchets Verts	Déchèterie	755 t	755 t	Compostage
Encombrants	Déchèterie	940 t	940 t	ISDND – VERNEA
Déchets Toxiques	Déchèterie	64 t	64 t	Valorisateurs
D3E	Déchèterie	170 t	170 t	Valorisateurs
TOTAL		7 391 t	7 391 t	

V – INDICATEURS FINANCIERS

063-256301128-20210707-29_2021BIS-DE
Reçu le 06/09/2021

IV.1. Modalités de financement du service

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :
 - ⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.
 - ⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.
 - ⇒ Facturation des apports de déchets des professionnels

IV.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers particuliers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2020, le produit global attendu auprès des particuliers était de 2 702 637,28 € soit un taux voté de 17.88 % (le produit final touché a été 2 706 483,12 € soit 153,55 €/hab.).

IV.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :
 - La Société ECO-EMBALLAGES / CITEO;
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie
- Par une tarification des apports des professionnels : gravats, bois, encombrants, placo-plâtre

IV.2. Indicateurs financiers du service
HR PREFECTURE
063-256301128-20210707-29_2021BIS-DE
IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 : 2 893 067,50 € (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER-PAREC (Corps Creux / Corps Plats / BIFLUX) : 43 276,76€
- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER (verre) : 35 303,02 €
- Collecte des déchets ménagers et collecte du tri sélectif en porte à porte- SUEZ°: 804 585,83 €
- Gestion du CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Saint Eloy les Mines° + Transfert et traitement – VALTOM / SUEZ : 726 986,00 €
- Gestion des déchèteries - SUEZ: 232 899,63 €
- Contribution à l'habitant – VALTOM : 637 831,67 €
- Traitement des lixiviats sur la station de Saint Eloy les Mines : 6 845,48 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux (pompage et l'enlèvement colonne à huile) - CHIMIREC : 23 470,35 €

IV.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2020 : 3 088 060,35 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- **TEOM** : 2 706 483,12 €
 - Com Com COMBRAILLE SIOULE ET MORGE : 325 084,00 €
 - Com Com PAYS DE SAINT ELOY : 2 381 399,12 €
- **Recettes liées à la valorisation des emballages collectés** :
 - VALTOM : 47 220,84 €
 - Valorisation du verre (O.I Manufacturing) : 15 100,85 €
 - Garantie de reprise cartons d'emballages (REVIPAC / SUEZ) : 0 €
 - Garantie de reprise plastique (VALORPLAST / PAPREC) : 5 857,00 €
 - Garantie de reprise des cartons de déchèteries : 5 215,87 €
 - Garantie de reprise acier (SUEZ) : 1 833,27 €
- **Soutiens des organismes agréés** :
 - CITEO : 175 000,19 € (dont 12 689,53 € pour ECOFOLIO)
 - DEEE (ECO SYSTEME) : 12 176,38 €
 - ECO MOBILIER : 13 212,90 €
- **Subventions de fonctionnement** :
 - CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) : 33 750,00 €
- **Autres recettes diverses** :
 - Apport des déchets des professionnels : 5 346,54 €
 - Vente de composteurs : 2 645,97 €
- **Reversements** :
 - VALTOM (Déchets verts) : 4 710,00 €
 - VALTOM (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) : 27 334,90 €

Modalités de financement	Montant en 2019	Montant en 2020
TEOM	2 656 474,46 €	2 706 483,12 €

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	CITEO	175 000,19 €
	Ventes de matériaux	22 791,12 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	/
DECHETERIES	Dépôts en déchetteries	/
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	12 176,38 €
	Ventes de matériaux	/
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	(Apport Déchets Industriels Banals centres de traitement, ...)	5 346,54 €

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages / les imprimés :

- CITEO
- Barème F
- Date de signature : 1^{er} janvier 2018

Identification du signataire : Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filières »

Pour les DEEE :

Ecosystème date : 25 février 2015

Recylum date : 25 février 2015

Identification du signataire : Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets Diffus Spécifiques : EcoDLS date : 1^{er} avril 2015

HR PREFECTURE

063-256301128-20210707-29_2021BIS-DE

Reçu le 06/09/2021

Identification du signataire : Vous EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles : Eco TLC date : 1^{er} avril 2015

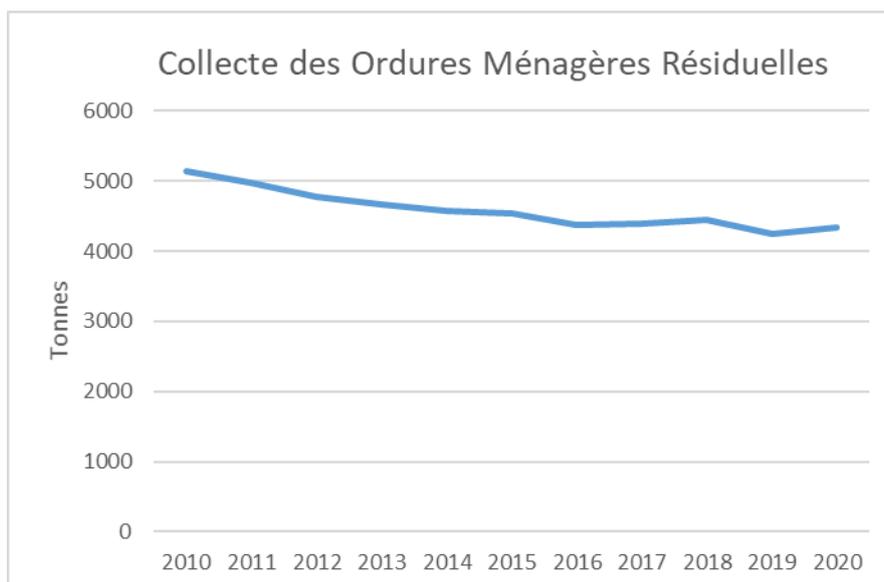
Identification du signataire : Vous EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour le mobilier : Eco Mobilier date : février 2014

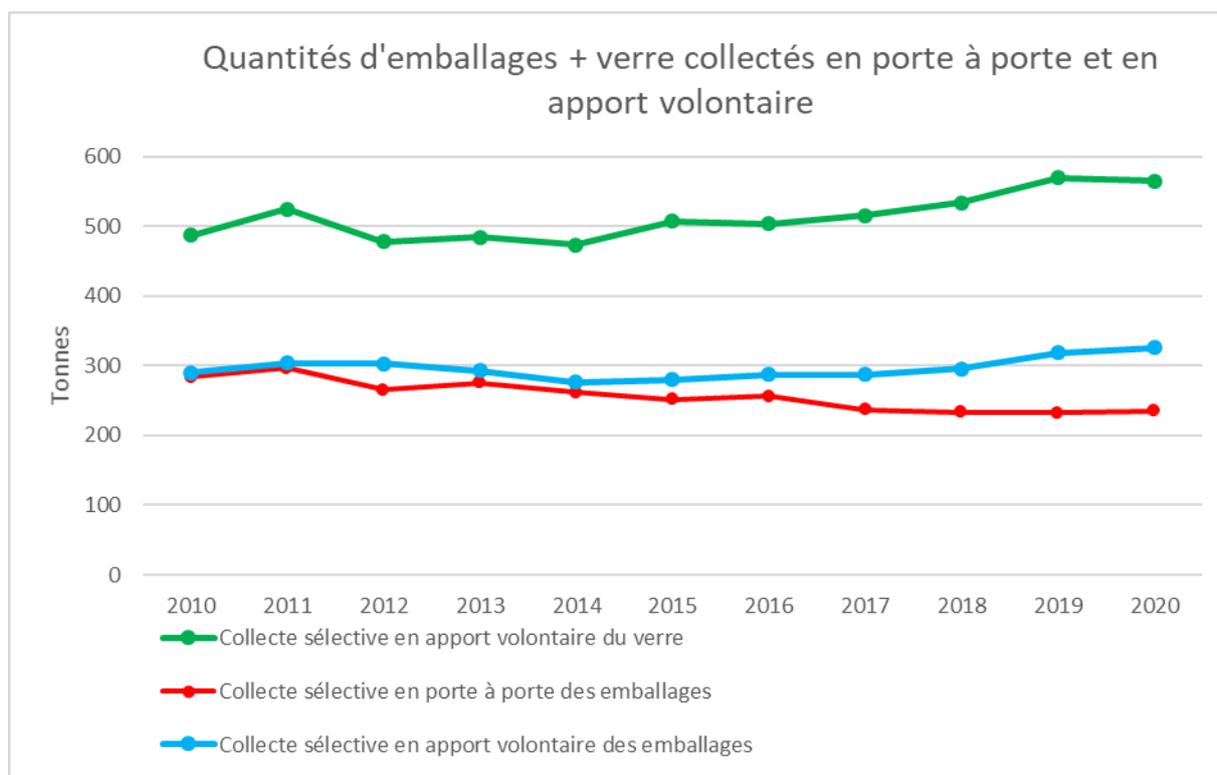
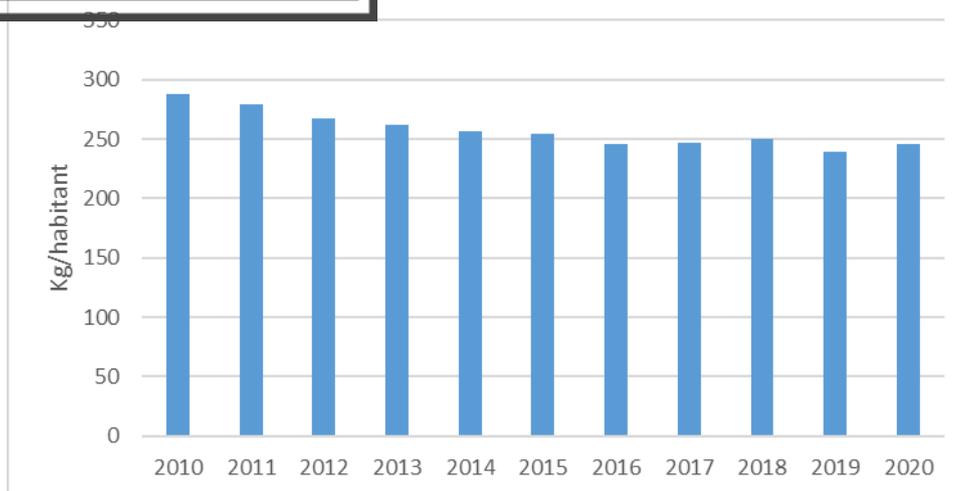
Identification du signataire : Vous EPCI de traitement (VALTOM)

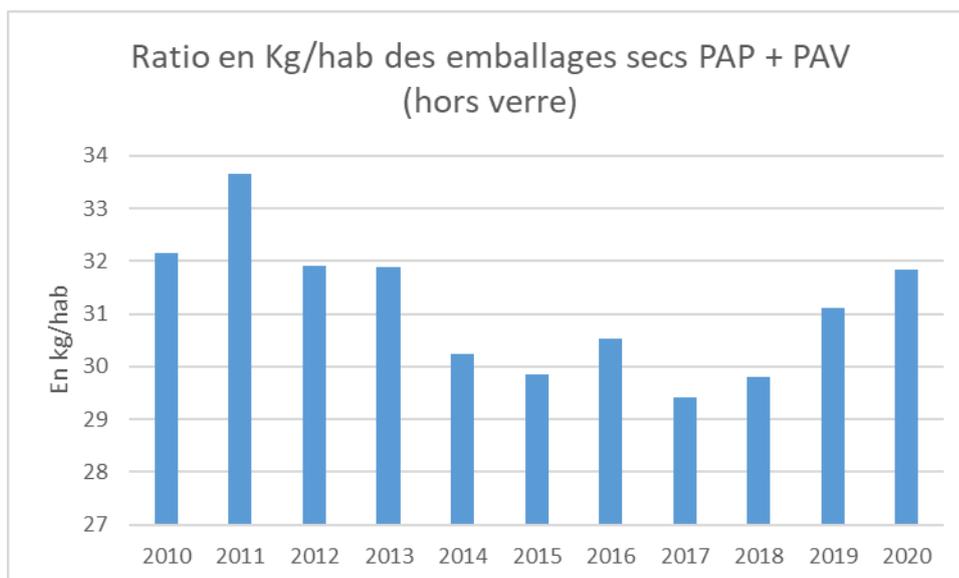
V.I Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en kg/hab.)

	2018	2019	2020
Collecte des ordures ménagères résiduelles	250,26	239,41	246.15
Collecte sélective et porte-à-porte des emballages	13,14	13,10	13.32
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	30,06	32,16	32.08
Collecte sélective en apport volontaire (papier/cartons/journaux mag.)	12,59	12,63	12.00
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	4,05	4,19	4.20
Collecte des colonnes multi-matériaux (Bi-flux) en apport volontaire		1,17	2.30
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0,50	0,42	0.75
TOTAL	310,60	303,08	310.80
Taux de valorisation	19,42 %	21.00 %	20.80 %



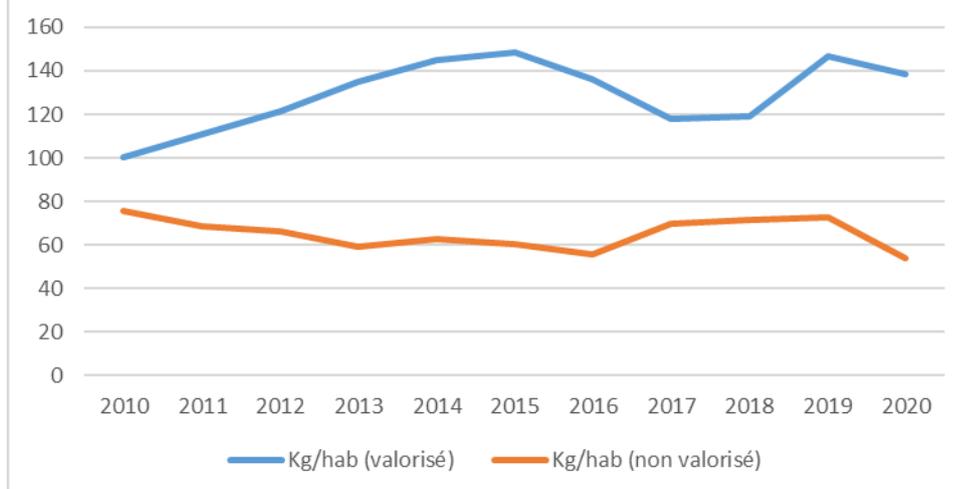
Le graphique ci-dessus représente le tonnage collecté des Ordures Ménagères Résiduelles depuis l'année 2010. En 2010, le tonnage d'OMR collecté était de 5 133.88 tonnes. En 2020, il est de 4 338.42 tonnes. On constate une baisse de près de 15.49 %.





V.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab.)

	2018	2019	2020
Collecte en déchèterie (valorisé)	119.07	146.87	138.54
Collecte en déchèterie (non valorisé)	71.60	72,54	53.71
TOTAL	190.67	219,41	192.25
Taux de valorisation	62.44 %	66,93 %	72.06 %

Ratio en kg/hab quantités collectées en
déchèterie

V.3. Quantités totales (en kg/hab.)

	2018	2019	2020
Déchets valorisés	179.41	210,54	203.19
Déchets non valorisés	321.86	311,95	299.86
TOTAL	501.27	522,49	503.05
Taux de valorisation	35.79 %	40,29 %	40.39 %

4. Quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés de 2010 à 2020 sur une base 100

HR PREFECTURE

063-256301128-20210707-29_2021BIS-DE
 Reçu le 06/09/2021

Année	Population	Tonnage				TOTAL	Kg/hab/an	Base 100 en kg/hab/an
		OM	CS (PàP + PAV)	verre	Déchèterie			
2010	17862	5133	574	487	3145	9339	522,84	100
2011	17844	4979	599	525	3195	9298	521,07	99,66
2012	17826	4766	568	478	3341	9153	513,46	98,21
2013	17825	4665	567	484	3462	9178	514,89	98,48
2014	17799	4568	537	473	3696	9274	521,04	99,66
2015	17823	4541	531	507	3720	9299	521,74	99,79
2016	17804	4380	543	503	3417	8843	496,69	95,00
2017	17824	4396	523	515	3352	8786	492,93	94,28
2018	17776	4448	529	534	3389	8900	500,68	95,76
2019	17725	4243	551	570	3889	9253	522,03	99,84
2020	17625	4338	561	565	3388	8852	502,24	96,06

VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

VI.1.1. Prévention à la production de déchets

Depuis plusieurs années, la réglementation concernant les déchets ne cesse de se préciser :

La loi Grenelle I du 3 août 2009 a relancé une politique axée en priorité sur la prévention des déchets. Elle fixait un objectif de réduction de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA = Ordures Ménagères Résiduelles + collecte sélective en porte à porte et Point d'Apport Volontaire + le verre) de 7% par habitant en 5 ans.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 prévoit la définition d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1^{er} janvier 2012 par les collectivités locales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces programmes incluent les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La loi LTECV (loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte) du 18 août 2015 vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

En 2011, le SICTOM des Combrailles a contractualisé avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets. Les objectifs ont été atteints avec une baisse de près de 12.5 % des OMA sur 5 ans.

LE CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire)

En 2015, le VALTOM a été labélisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) par le Ministère de l'Environnement. Pour mettre en place des actions visant à aller plus loin dans la réduction et la valorisation des déchets et développer les mesures en faveur de l'économie circulaire et du monde économique, un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) a été signé en 2018.

Le CODEC comprend un plan d'actions à mettre en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs contractualisés entre le VALTOM et l'ADEME.

Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)

Il s'agit de la feuille de route du VALTOM pour cette mandature. Véritable outil de terrain visant à réduire et à valoriser les gisements de déchets organiques, le STGDO est articulé selon 5 principaux axes :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la collecte des biodéchets
- le compostage des biodéchets
- le broyage des déchets verts
- le jardinage au naturel

Ce plan d'actions vise à atteindre des objectifs suivants :

Regu le 06/09/2021

- 50 % de biodéchets dans le bac d'ordures ménagères

- 12 % de déchets verts collectés en déchèterie

3 fois plus de déchets alimentaires méthanisés

Le bilan des actions de prévention et de réduction des déchets menées par le syndicat pour l'année 2020 est détaillé ci-dessous :

La crise sanitaire COVID-19 a engendré un certain nombre d'annulation des événements prévus sur l'année 2020

Prévention à la production de déchets

- Interventions en milieu scolaire sur la gestion des déchets (animations sur les thèmes du tri, de la prévention, du gaspillage alimentaire, du compostage auprès de 2 classes ; 30 enfants sensibilisés en 2020)
- Campagne de vente annuelle des composteurs individuels de jardin (114 composteurs distribués)
- Opération STOP PUB (mise à disposition dans les mairies, distribution lors des animations...)
- Prêt de gobelets réutilisables (3 associations en 2020).
- Prise en charge d'une subvention pour l'achat de gobelets réutilisables aux associations du territoire (540.72 € pour Anima'Sioule, la Farandole, foyer rural de Blot l'Eglise)
- Poursuite des projets de compostage sur l'ensemble du territoire (Ecoles d'Espinasse et de St Priest des Champs, HLM le landys et EHPAD à Montaigut, Intermarché de Pionsat, Lycée Desaix à St Eloy les Mines, Lycée des Combrailles à St Gervais d'Auvergne)
- Mise à disposition de compost et broyat aux usagers (sur la plateforme déchets verts de St Eloy les Mines)
- Nouvelle convention pour le prêt du broyeur à végétaux du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud et de la ville de Saint Eloy les Mines pour les besoins des communes du SICTOM des Combrailles (5 communes ont pu utiliser le broyeur en 2020)
- Mise en place de panneaux pour développer le tri des déchets au cimetière dans les communes (30 participantes)
- Création d'une plateforme de broyage de branches à St Priest des champs
- Demi-journée de sensibilisation aux alternatives aux pesticides (Ferme de la Terre Native à Blot l'Eglise (report covid-19)
- Participation au dispositif Gourmet Bag (3 restaurants sur le territoire)
- Deux établissements scolaires se sont inscrits au dispositif « établissements témoins » du VALTOM permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire (Association enfance jeunesse et le lycée professionnel Desaix de St Eloy les Mines).
- Déploiement de colonnes « verre » sur le territoire du SICTOM (achat de 3 colonnes en 2020)
- Achat de nouvelles colonnes « bi-flux » permettant de recevoir à la fois les corps plats et les corps creux (achat de 5 colonnes « BI-FLUX » installées sur des points sous dotés du territoire)

- Partenariat avec la Ressourcerie des Combrailles pour la réalisation d'actions de sensibilisation au réemploi (3 ateliers de sensibilisation et 23 interventions sur les déchèteries en 2020) toutes les animations prévues n'ont pu être réalisées en raison du COVID-19

- Animation « Cuisine zero dechet zero gaspi » (reportée en 2021)
- Campagne « amiante » réservée aux particuliers et aux communes du territoire (6.32 tonnes sur 2 journées)
- Communication à travers le site internet, relais des actions de prévention de la collectivité.

Projets 2021 :

- Poursuite des actions de prévention et de réduction des déchets
- Nouvelle campagne de vente de composteurs individuels de jardin
- Déploiement des projets de compostage à Pionsat (EHPAD, collège, centre de rééducation, école) et à St Gervais d'Auvergne (EHPAD et foyer logement)
- Réorganisation de la plateforme de broyage de St Eloy Les Mines
- Création de nouvelles plateformes de broyage de branches (Pionsat, Blot l'Eglise, Moureuille, Gouttières)
- Mise en place d'un composteur grande capacité au collège Alexandre Varenne à St Eloy les Mines,
- Création d'un site de compostage partagé à Gouttières
- Passage à la simplification du geste de tri (01 mai 2021) Communication et changement de signalétique (bacs et colonnes)
- Reprise des animations scolaires si la situation sanitaire le permet
- Accompagnement des manifestations (idem)
- Poursuite du partenariat avec la Ressourcerie des Combrailles
- Campagne amiante
- Achat de nouvelles bennes de déchèteries (3)
- Déploiement de nouveaux points de collecte dans les gros villages avec l'achat de nouvelles colonnes « Bi-flux » (9) et « verre » (2)
- Mise à disposition de l'agent STGDO (recrutement VALTOM) pour le déploiement et le suivi des projets de compostage
- Formation au tri des produits chimiques (ECO DDS) pour les gardiens de déchèteries
- Visite des installations de déchets pour les nouveaux élus (pôle incinération de VERNEA et centre de tri ECHALIER)



- L'installation de captage et de combustion de biogaz n'a pas fonctionné en 2014. Cette dernière ne fonctionne plus depuis la fin de l'année 2009. Selon le rapport d'activité du site de l'année 2009, le biogaz comporte une part trop faible de méthane pour faire fonctionner la torchère.

VI.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relevage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM.

VI.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts.

VI.2. Information (communication) et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Les grandes tendances du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sont présentées en Assemblée Générale. Après vérification, le rapport définitif est transmis aux communes et communautés de communes.

Le SICTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités et de suivi sur l'ISDND des « Nigennes ».